|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] |  | Distr.GÉNÉRALECBD/SBI/3/6/Add.219 février 2021FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L’APPLICATION

Troisième réunion

Lieu et dates à déterminer

Point 6 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

mécanisme de financement

## Rapport provisoire sur l'évaluation complète des fonds nécessaires et disponibles pour la mise en œuvre de la Convention pour la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (juillet 2022 à juin 2026) : résumé

# INTRODUCTION

1. Au paragraphe 14 de la décision 14/23, la Conférence des Parties a adopté le mandat d'une évaluation complète des montants nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles pendant la huitième période de reconstitution du fonds d’affectation spéciale du Fonds pour l’environnement mondial. Grâce aux contributions financières généreuses du gouvernement de la Suède et de l'Union européenne, la Secrétaire exécutive a passé contrat avec une équipe de trois experts recrutés par voie de concours selon les règles en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, conformément au mandat adopté pour l'évaluation.
2. La Secrétaire exécutive diffuse ci-joint le résumé du rapport provisoire sur l'évaluation complète des fonds nécessaires et disponibles pour la mise en œuvre de la Convention pour la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (juillet 2022 à juin 2026), qui a été préparé par les experts sous contrat, pour la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Le rapport est reproduit tel qu'il a été reçu par le Secrétariat.
3. Le rapport provisoire complet est disponible en anglais seulement dans le document d'information CBD/SBI/3/INF/24, également reproduit tel qu'il a été reçu par le Secrétariat.

# Rapport d'activité sur l'évaluation des besoins de financement et d'investissement estimés pour la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial : résumé

1. **Résumé**

Le rapport d'activité fourni par l'équipe d'experts sous contrat avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application est présenté ci-après. À ce jour, seuls 15 pays ont présenté à la Secrétaire exécutive leur évaluation des besoins de financement et d'investissement au titre du mécanisme de financement pour la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), conformément à la décision CBD/COP/DEC/14/23. Cela correspond à environ 10 % des pays bénéficiaires du FEM, ce qui est insuffisant pour parvenir à des conclusions définitives. Par conséquent, l'analyse effectuée pour ce rapport n'a qu'une valeur indicative. Les circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de Covid-19, auxquelles s'ajoutent les difficultés à prévoir les besoins de financement pour la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8) à ce stade où le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est encore en cours de négociation, expliquent probablement les taux de réponse limités jusqu'à présent. Toutefois, d'autres questionnaires devraient être remplis dans les mois à venir, car les discussions sur l'après-2020 atteignent un stade avancé.

1. **Introduction**
	1. Mandat

L'article 21 de la Convention sur la diversité biologique et le Mémorandum d'accord[[2]](#footnote-3), en particulier le paragraphe 5.1, signé entre le Fonds pour l'environnement mondial et la CDB en 1996, stipulent qu'en prévision de la reconstitution des ressources du FEM, la Conférence des Parties doit évaluer le montant des fonds nécessaires pour aider les pays concernés à remplir leurs engagements au titre de la Convention au cours du prochain cycle de reconstitution des ressources du FEM.

La Conférence des Parties, par sa décision, CBD/COP/DEC/14/23[[3]](#footnote-4), a précisé l'objectif, le champ d'application et la méthodologie pour effectuer une évaluation du montant des fonds nécessaires au titre de la Convention et de ses protocoles au cours du huitième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui s'étend de juillet 2022 à juin 2026.

Cette décision stipule que l'évaluation doit être détaillée et centrée essentiellement sur l’évaluation du total des fonds nécessaires pour financer la totalité des coûts supplémentaires convenus des mesures qui sont admissibles à un soutien du FEM, conformément aux orientations fournies par la Conférence des Parties.

La Conférence des Parties au titre de la décision 14/23 a adopté le mandat d'une évaluation complète des fonds nécessaires et a invité les Parties concernées à communiquer à la Secrétaire exécutive une estimation de leurs besoins de financement et d’investissement au titre du mécanisme de financement pour la troisième détermination du financement et des investissements nécessaires par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

* 1. Autres décisions pertinentes

La Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire chargé de l’application, à sa troisième réunion, de préparer des propositions sur un cadre quadriennal des priorités du programme fondé sur les résultats pour la huitième période de reconstitution (juillet 2022 à juin 2026) du fonds d’affectation spéciale du Fonds pour l’environnement mondial, correspondant au Cadre de la diversité biologique pour l’après-2020, pour examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'article 21 pour l'après-2020, la note sur le mécanisme de financement publiée pour la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (CBD/SBI/2/8) a mis en évidence la diversité des sources d'information sur le financement qui comprennent les financements mixtes, les obligations vertes, les nouveaux fonds, les financements bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les nouveaux partenaires de développement et la philanthropie.

Selon le champ d'application de l'évaluation, les besoins de financement pour la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles pour la période 2022 à 2026 exigent de calculer le total des fonds nécessaires à la mise en œuvre d'activités propres à réaliser le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que des activités liées aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya.

La Convention sur la diversité biologique compte 196 Parties et le FEM réunit 183 pays membres. Sur les 183 pays membres du FEM, 39 ont été répertoriés comme donateurs, dont 29 ont promis 4,1 milliards de dollars des États-Unis en 2018 pour la septième reconstitution des ressources.

L'actualisation du projet initial du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020[[4]](#footnote-5) comporte quatre objectifs à long terme pour 2050 associés à la Vision 2050 pour la biodiversité. Chacun de ces objectifs est associé à un résultat pour 2030 à travers les 20 cibles axées sur l'action. La période correspondant au FEM-8 couvrirait approximativement la moitié de la durée du Cadre mondial de la biodiversité.

* 1. Champ d'application et méthodologie

Dans la décision 14/23, la Conférence des Parties a prié la Secrétaire exécutive de préparer, en collaboration avec l'équipe d'experts sous contrat conformément au mandat, une compilation des besoins de financement et d’investissements estimés communiqués par les Parties concernées, en se fondant sur la méthode et les trois scénarios utilisés lors de la deuxième détermination des besoins de financement et en les peaufinant au besoin, aux fins d’examen par l’Organe subsidiaire chargé de l’application à sa troisième réunion, comme base pour la troisième détermination des financements requis par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

Les détails de l'équipe d'experts sont exposés à l'annexe 1 du présent rapport. Les principaux éléments de l'évaluation se présentent comme suit :

1. *Évaluation et collecte des données :* les principales données nécessaires à l'évaluation des besoins comprennent les sixièmes rapports nationaux, les SPANB actualisés, le cadre de présentation de rapports financiers, ainsi que d'autres documents contenant des informations et des données potentielles sur les besoins de financement, y compris les dépenses passées ou les données budgétaires nationales. Ces documents ont fait l'objet d'une évaluation.

D'autres informations complémentaires incluent l'initiative pour le financement de la biodiversité du PNUD (BIOFIN) concernant les données sur les besoins de financement des pays partenaires du projet[[5]](#footnote-6). Actuellement, BIOFIN est appliqué dans 36 pays afin d'examiner les politiques et les institutions pertinentes pour le financement de la biodiversité, de déterminer les investissements de base, d'évaluer les coûts de mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique et de quantifier le déficit de financement de la biodiversité.

1. *Données clés :* les données clés destinées à évaluer les besoins du FEM-8 sont les coûts supplémentaires calculés par les pays sur la base de la méthode convenue pour les projets proposés. Des données supplémentaires, qui n'ont pas été fournies auparavant, pourraient produire l'effet attendu pour les projets proposés, éventuellement par le biais des indicateurs de base du FEM mentionnés dans la section 3 b) ci-dessous. Ces informations peuvent permettre à la Conférence des Parties d'évaluer les progrès attendus dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que de fournir des informations au sujet des impacts potentiels de leurs contributions au FEM. Dans ce contexte, il serait également utile de connaître les coûts financiers des orientations de la Conférence des Parties au FEM, en particulier en ce qui concerne le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
2. *Demandes de données par questionnaire :* conformément à la décision CBD/COP/DEC/14/23, les Parties concernées ont été invitées à soumettre à la Secrétaire exécutive une estimation de leurs besoins de financement et d'investissement au titre du mécanisme de financement pour la troisième détermination du financement et des investissements nécessaires. Dans ce contexte a été distribué aux Parties concernées un questionnaire[[6]](#footnote-7) considéré comme l'outil le plus important pour recueillir les données requises auprès des pays bénéficiaires du FEM. Les Parties ont été priées de soumettre des informations sur i) les concepts de projets potentiels et des données sur les coûts totaux estimés des projets de mise en œuvre de la Convention et ses protocoles, ii) le financement prévu du gouvernement national pour la mise en œuvre de ces projets, iii) le financement prévu d'autres sources externes, et iv) une estimation des besoins de financement par le FEM-8 sur la base du raisonnement relatif aux coûts supplémentaires conformément aux Directives opérationnelles pour l'application du principe des coûts supplémentaires[[7]](#footnote-8). Le document d'orientation[[8]](#footnote-9) présenté par l'équipe d'experts aide les pays à comprendre ces directives opérationnelles pour établir une estimation de leurs besoins de financement par le FEM pour la période 2022-2026. Par ailleurs, les informations demandées sur les approches stratégiques potentielles du FEM-8 devraient être conformes aux SPANB ou aux priorités nationales des pays et liées à d'autres conventions.
3. *Entretiens*: des entretiens ont été organisés avec les groupes régionaux et les organismes d'exécution du FEM afin de recueillir leurs commentaires, comme indiqué dans la section 5 du présent rapport.
4. **Orientations concernant le mécanisme de financement**
	1. Programmation et historique des allocations

Sur la base de divers rapports du FEM[[9]](#footnote-10) sont fournies des tendances en matière de cofinancement, de projets intégrés, de financement par le secteur privé et de répartition géographique.

La valeur totale des investissements de toutes les ressources du FEM pour réaliser les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité de toutes les lignes de programmation pertinentes de la septième reconstitution des ressources du FEM (FEM-7) (stratégie du domaine d'intervention relatif à la biodiversité, programmes à impact du FEM-7, domaine d'intervention relatif aux eaux internationales, Fonds pour les pays les moins avancés pour l'adaptation aux changements climatiques, instruments ne reposant pas sur des subventions et programme de microfinancements) au cours des 18 premiers mois du FEM-7 s'élevait à 1,056 milliard de dollars. Cela a permis d'obtenir un cofinancement de 8,955 milliards de dollars pour un investissement total de 10,01 milliards de dollars, soit plus de 8 dollars de cofinancement pour chaque dollar fourni par le FEM. Cela confirme un taux de cofinancement en constante augmentation pour les projets de biodiversité du FEM qui est supérieur à l'objectif de 1:17 fixé pour l'ensemble du portefeuille du FEM pendant la période couvrant le FEM-7. Un résumé de l'usage de la programmation du domaine d'intervention relatif à la biodiversité pour le FEM-7 est disponible[[10]](#footnote-11).

Le tableau de bord du FEM (juin 2020)[[11]](#footnote-12) indique que l'utilisation totale par les régions géographiques bénéficiaires du FEM pour la biodiversité dans le cadre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) se présente comme suit : 64 % pour l'Afrique ; 54 % pour l'Asie ; 51 % pour l'Europe et l'Asie centrale et 65 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'utilisation pour la biodiversité au cours de la même période s'élevait à 58 % pour les pays les moins avancés (PMA) et à 45 % pour les petits États insulaires en développement (PEID).

* 1. Expérience acquise à ce jour

On dénombre huit indicateurs pertinents pour la biodiversité sur les onze indicateurs de base du FEM pour suivre l'impact de ses projets[[12]](#footnote-13). Comme indiqué, la contribution prévue aux indicateurs de base est disproportionnellement élevée pour les programmes à impact, en particulier pour les indicateurs relatifs aux zones terrestres protégées, à la restauration des sols et aux paysages impliquant des pratiques améliorées. Le cadre de la CDB compte actuellement environ 98 indicateurs révélateurs, que les pays sont encouragés à utiliser pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité.

Ces indicateurs permettent de constater que le FEM-7 progresse de façon satisfaisante dans la réalisation de ses objectifs concernant le domaine d'intervention relatif à la biodiversité. Il a atteint 35 % de l'objectif relatif aux zones terrestres protégées (200 millions d'hectares), 35,7 % dans le domaine marin et 78,1 % dans la restauration des sols (6 millions d'hectares)[[13]](#footnote-14).

Le FEM indique que ses **programmes à impact** apportent une contribution significative à la réalisation de ses indicateurs de base. Les programmes à impact du FEM-7 visent à apporter des avantages environnementaux à grande échelle, leurs ressources étant désormais presque entièrement programmées. Au total, 60 pays participent à ces programmes, certains d'entre eux étant engagés dans plus d'un programme. Somme toute, ces projets favorisent une approche intégrée pour lutter contre les facteurs de dégradation de l'environnement par la gestion durable des forêts, les villes durables et les systèmes alimentaires, l'utilisation et la restauration des sols.

Dans le cadre du FEM-7, l'accent a été mis sur l'utilisation d'**instruments ne reposant pas sur des subventions** pour le financement mixte afin de catalyser les investissements des marchés de capitaux aux niveaux mondial et national, en harmonisation avec les objectifs des domaines d'intervention.

Les interventions du FEM en matière d'intégration du capital naturel dans la chaîne de valeur, la certification des produits, la gestion durable des paysages terrestres et marins pour garantir la disponibilité à long terme de matières premières dépendantes de la biodiversité et de services d'approvisionnement des écosystèmes sont particulièrement cruciales pour le secteur privé.

Outre les projets, le FEM fournit également un financement important au **programme de microfinancements** (PMF). Selon le rapport de suivi annuel du PMF pour l'année fiscale 2018 couvrant la période de juillet 2018 à juin 2019, le portefeuille actif de projets de microfinancements financés par les fonds du FEM comptait 3 182 projets pour un montant de 108,5 millions de dollars avec un cofinancement mobilisé de 99,5 millions de dollars.

* 1. Performance du FEM

Le sixième bilan global du Fonds pour l'environnement mondial a indiqué que, cumulativement, 80 % de tous les projets notés, qui représentent 78 % des subventions du FEM, sont classés dans la catégorie « résultats satisfaisants ».

Dans le cadre du sixième bilan global, le Bureau indépendant d'évaluation du FEM a entrepris deux études dans le domaine d'intervention relatif à la biodiversité : a) une évaluation des projets financés par le FEM sur l'accès et le partage des avantages et le Protocole de Nagoya, et b) une étude visant à évaluer le soutien apporté par le FEM dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages par le biais du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM. Ces deux études sont les premières études réalisées par le Bureau indépendant d'évaluation sur ces thèmes. L'évaluation de l'impact du soutien du FEM aux aires protégées et aux systèmes d'aires protégées a été achevée en octobre 2015.

L'évaluation du soutien du FEM à l'intégration de la biodiversité a été présentée au Conseil du FEM en décembre 2018. Cette évaluation a estimé que l'intégration de la biodiversité était très pertinente pour la CDB, ses pays membres et le secteur privé. Les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) commandés par la CDB constituent un instrument essentiel au niveau national pour la planification de l'intégration de la biodiversité (CDB et PNUE, 2008). Le soutien du FEM aux pays éligibles a permis d’aboutir à une soumission quasi-universelle des SPANB par les Parties à la CDB (191 Parties sur 196, soit 96 %).

85 % des projets d'intégration de la biodiversité ont obtenu une note satisfaisante. Des notes élevées ont été obtenues pour la qualité de la mise en œuvre et de l'exécution, tandis que des notes inférieures ont été attribuées pour le suivi et l'évaluation et la durabilité.

Les **résultats** des projets d'intégration de la biodiversité du FEM sont comparables au portefeuille global du FEM.85 % des projets d'intégration de la biodiversité ont obtenu des résultats satisfaisants. Ce résultat est comparable à celui des projets ne concernant pas l'intégration de la biodiversité (82 %) et de l'ensemble des projets liés à la biodiversité (83 %). 85 % des projets d'intégration de la biodiversité obtiennent une note satisfaisante en ce qui concerne la qualité de l'exécution et de la mise en œuvre. Cependant, les projets d'intégration de la biodiversité obtiennent des notes plus faibles en matière d'élaboration et de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation, et de durabilité.

Toutes les évaluations finales et les notes sont examinées et validées par le Bureau indépendant d'évaluation et/ou le bureau d'évaluation de l'organisme partenaire concerné du FEM.

Les indices de performance comportent des **différences régionales**.Les projets d'intégration en Europe et en Asie centrale sont relativement meilleurs en termes de résultats, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre (87 %) et de qualité de la mise en œuvre (93 %). Les rapports annuels sur le rendement concernant les projets d'intégration en Afrique ont les notes les plus faibles, tant en termes de durabilité (53 %), de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation (52 %) que de résultats (81 %). Dans l'ensemble, les notes obtenues en termes de durabilité pour les projets d'intégration en Asie, en Europe et en Asie centrale, ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes sont comparables (70 %). Les projets mondiaux ont tendance à obtenir les meilleures notes en termes de résultats (93 %), de durabilité (91 %) et de qualité d'exécution (92 %), mais les notes sont plus faibles pour l'élaboration du suivi et de l'évaluation (53 %) et la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation (69 %).

* 1. Recommandation de la Conférence des Parties concernant les performances du FEM

La Conférence des Parties, à sa quatorzième réunion, a considéré que le sixième bilan global du Fonds pour l'environnement mondial constituait une bonne base pour le cinquième examen de l'efficacité du mécanisme de financement, tout comme les communications connexes adressées par les Parties, et a invité le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à agir[[14]](#footnote-15)\* afin d'améliorer encore davantage l'efficacité du mécanisme de financement :

* 1. Implications financières des orientations futures

Les estimations concernant les implications financières des orientations de la CDB pour le mécanisme de financement, qui préconisent la mobilisation de futures ressources financières, et le cadre quadriennal des priorités de programme, ce qui s'applique aussi au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, seront réalisées au fur et à mesure que les données seront disponibles. La section consacrée aux rapports mondiaux du présent rapport présente les informations disponibles concernant les besoins totaux en ressources.

1. **Analyse des rapports nationaux et mondiaux pertinents**
	1. Stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (SPANB)

Conformément à l'article 6 de la CDB et aux objectifs de la Convention, les Parties élaborent des stratégies, plans ou programmes nationaux en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique. L'équipe d'experts a examiné les SPANB soumis par les Parties jusqu'en avril 2020 afin d'y trouver des informations financières pertinentes sur les implications financières du plan.

Dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa quatorzième réunion, en novembre 2018, a invité « les Parties et les autres gouvernements à envisager d'élaborer, (...) des engagements en faveur de la biodiversité qui contribuent à la réalisation des trois objectifs de la Convention, renforcent les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique, facilitent la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et contribuent à un cadre mondial efficace pour la biodiversité après 2020, (...) ».

À la quatorzième réunion de la Conférence des Parties en novembre 2018, une mise à jour des SPANB a été présentée (CBD/COP/14/5/Add.1) par la Secrétaire exécutive.

Sur les 143 pays bénéficiaires du FEM, 58 % des 12 pays européens ont communiqué un certain nombre de données financières dans leurs SPANB ; 68 % des 53 pays africains éligibles ; 55 % des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes éligibles et 38 % des 45 pays d'Asie/Pacifique. Les données financières figurant dans les SPANB indiquent le montant des fonds estimés pour réaliser les objectifs et les activités définis dans le SPANB. Lorsque les SPANB sont alignés sur les Objectifs d'Aichi, les besoins de financement estimés s'appliquent également à la réalisation des objectifs d'Aichi. Toutefois, nombreux sont les cas dans lesquels les SPANB vont au-delà des Objectifs d'Aichi et, par conséquent, les besoins de financement estimés reflètent également les priorités plus larges du pays en matière de biodiversité.

L'équipe d'experts n'a pas pu exploiter les données des SPANB pour extrapoler les besoins de financement, car les SPANB qui comprenaient des informations financières ont fourni un chiffre global pour leur plan, généralement jusqu'en 2020, avec quelques exceptions concernant l'après-2020. Les SPANB couvraient différentes périodes et, en général, les informations financières n'étaient pas ventilées en fonction de la source.

Néanmoins, l'équipe d'experts a pu extraire, pour certains pays, une estimation annuelle pour le SPANB qui a pu être comparée à l'estimation annuelle des besoins résultant de la réponse au questionnaire et de l'allocation annuelle du FEM-7. Cette comparaison peut fournir un aperçu de la cohérence du financement à ce jour.

* 1. Rapports nationaux

L'article 26 de la Convention invite les Parties à présenter, sous la forme d'un rapport national, des informations sur les mesures qu'elles ont mises en œuvre pour réaliser les objectifs de la Convention. Les rapports nationaux doivent être présentés tous les 4 ans. Conformément à la décision XIII/27, les sixièmes rapports nationaux devaient être remis le 31 décembre 2018. En août 2020, 92 sixièmes rapports nationaux au total avaient été reçus par le Secrétariat de la CDB et étaient disponibles en ligne.

L'équipe d'experts a examiné l'ensemble des rapports nationaux disponibles sur le site Web de la CDB afin de déterminer les dépenses nationales moyennes.

Sur les 12 pays européens éligibles, 58 % avaient communiqué un certain nombre de données financières dans leurs derniers rapports nationaux. De même, 43 % des 53 pays africains éligibles, 42 % des 33 pays éligibles d'Amérique latine et des Caraïbes et 27 % des 45 pays de la région Asie-Pacifique ont fourni certaines données financières.

Les données financières fournies dans les rapports financiers nationaux présentent le financement réel assuré pour la mise en œuvre du SPANB. Bien que ce financement ne soit ventilé que par sources nationales ou internationales, il permet de déterminer les fonds réellement mobilisés. L'équipe d'experts pourrait exploiter ces données financières pour établir une comparaison avec les fonds alloués par le FEM-7 dans le cadre du système STAR, et ainsi obtenir un taux moyen qui pourrait être utilisé pour des extrapolations concernant le FEM-8. Néanmoins, le fait que moins de la moitié des Parties aient fourni des données financières dans leurs rapports nationaux limite la valeur de ces informations.

En ce qui concerne le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à la Convention sur la diversité biologique, l'équipe d'experts a examiné les données fournies par les pays dans le cadre du quatrième rapport national. La question 167 du rapport national est liée à l'article 28 sur les mécanismes de financement et les ressources financières, qui demande aux pays d'indiquer le montant des fonds qu'ils ont mobilisés en appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena au-delà de l'allocation budgétaire nationale ordinaire au cours de la période de référence actuelle. Plus de 60 % des pays ont déclaré avoir mobilisé entre quelques milliers de dollars et 500 000 dollars ou plus au cours de la période de référence. Étant donné que la question 167 se limite aux efforts actuels déployés par les pays pour la mobilisation de ressources, les rapports nationaux au titre du Protocole ne fournissent aucune indication sur l'estimation des besoins de financement par le FEM à l'avenir.

De même pour le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique, l'équipe d'experts a examiné les questions 62.1 (Votre pays a-t-il mis des ressources financières à la disposition d'autres Parties ou reçu des ressources financières d'autres Parties ou d'institutions financières aux fins de la mise en œuvre du Protocole, comme prévu à l'article 25 ?) et 62.3 (informations sur l'état des fonds mobilisés en appui à la mise en œuvre du Protocole) du rapport national provisoire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Ces informations ont été fournies par un nombre limité de pays et, en raison des questions liées aux efforts actuels de mobilisation des ressources, les rapports nationaux ne fournissent aucune donnée sur les besoins de financement futurs provenant du FEM pour la période 2022-2026.

* 1. Cadre de présentation de rapports financiers

L'équipe d'experts a examiné les rapports publiés au titre du *Cadre de présentation de rapports financiers : Rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis pour 2020* qui étaient disponibles sur le Centre d'échange de la CDB jusqu'en mai 2020. Au total, 48 rapports de pays éligibles au FEM ont été soumis avec des données, jusqu'en 2015, sur les dépenses nationales, y compris les sources de financement, pour réaliser les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité pour 2020.

Au total, 48 rapports de pays éligibles au FEM ont été soumis. En outre, 17 pays ont présenté des rapports financiers contenant des données jusqu'en 2020, dont quatre seulement provenaient de pays éligibles au FEM.

Une comparaison des dépenses nationales annuelles déclarées pour une sélection de 48 pays d'Asie-Pacifique, d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes qui avaient fourni des informations financières jusqu'en 2015 par rapport à une allocation annualisée du FEM-7 dans le cadre du système STAR (au titre de la seule allocation pour la biodiversité) montre que pour une majorité (65 %, soit 31 sur 48), l'allocation annualisée du FEM dans le cadre du système STAR représentait entre 1 et 10 % de leurs propres dépenses nationales, tandis que pour 23 % (11 sur 48), elle représentait entre 11 et 50 % de leurs propres dépenses nationales et pour 13 % (6 sur 48), elle représentait plus de 51 % de leurs propres dépenses nationales.

En ce qui concerne les rapports financiers jusqu'en 2020 inclus dans le Centre d'échange en ligne de la CDB, sur les **12** pays européens éligibles, **33 %** avaient communiqué certaines données financières dans leurs derniers rapports nationaux ; **34 %** des **53** pays africains éligibles ; **45 %** des **33** pays d'Amérique latine et des Caraïbes éligibles et **27 %** des **45** pays d'Asie-Pacifique. Les données financières rapportées concernent les dépenses nationales.

Outre les données concernant les dépenses nationales au cours de la dernière décennie, l'équipe d'experts a examiné l'allocation STAR réelle des pays pour le FEM-7 par rapport à leurs besoins estimés en s'appuyant sur le questionnaire de la CDB sur l'évaluation des besoins en 2016.

Pour 52 pays éligibles au FEM qui avaient rempli le questionnaire d'évaluation des besoins en 2016, l'équipe d'experts a comparé les besoins de financement estimés dans le questionnaire au montant alloué dans le cadre de l'allocation STAR du FEM-7 pour la seule biodiversité (n'incluant pas les financements des programmes à impact ou les allocations STAR des autres domaines qui ont pu inclure des résultats en matière de biodiversité)[[15]](#footnote-16)\*.

Cette comparaison montre que la plus grande partie des pays (40 %, soit 21 sur 52) qui ont rempli le questionnaire de 2016 ont reçu, dans le cadre de l'allocation STAR du FEM-7 pour la biodiversité, 20 % ou moins de leurs besoins de financement estimés dans le questionnaire ; 31 % (soit 16 sur 52) ont reçu entre 21 et 50 %, 19 % (soit 10 sur 52) ont reçu entre 51 et 100 %, tandis que 10 % (soit 5 sur 52) ont reçu plus que le montant demandé. Ces écarts peuvent s'expliquer par plusieurs raisons, notamment par le fait que : i) en définitive, les Parties n'ont peut-être pas communiqué au FEM-7 la même liste de projets que ceux qu'elles avaient envisagés au moment de remplir le questionnaire de 2016, ii) le budget effectif demandé était inférieur à celui estimé au moment de remplir le questionnaire, iii) les pays ont peut-être reçu un financement supplémentaire du FEM en dehors de l'allocation STAR pour la biodiversité ou iv) un cofinancement supplémentaire a été obtenu.

* 1. BIOFIN

Le groupe d'experts a examiné tous les rapports du programme PNUD-BIOFIN pour obtenir des informations et des données sur les besoins de financement des pays. Actuellement, BIOFIN aide 36 pays à examiner les politiques et les institutions pertinentes pour le financement de la biodiversité, à déterminer les investissements de base, à évaluer les coûts de mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique et à quantifier le déficit de financement de la biodiversité.

À ce jour, BIOFIN a travaillé avec la plupart des pays qu'il soutient afin d'examiner leurs dépenses liées à la biodiversité et d'élaborer des plans financiers pour mobiliser des ressources à l'avenir. Par exemple, dans son examen des dépenses pour 2018, la Colombie a indiqué que les investissements dans la biodiversité représentaient un total de 272 millions de dollars des États-Unis par an (0,12 % du PIB national) environ. En comparaison, son évaluation des besoins a fait état de besoins financiers s'élevant à 4,2 milliards de dollars des États-Unis pour la période 2017-2030, dont 24 % devraient provenir de mécanismes de financement[[16]](#footnote-17).

Bien que certains rapports de dépenses soient disponibles pour certains pays sur son site Web, il n'y a pas de données pertinentes qui pourraient être utilisées pour identifier les besoins futurs dans leur ensemble pour la période 2022-2026 du FEM. Dès qu'un nombre important de pays auront terminé les projets BIOFIN, une estimation des besoins de financement totaux du pays au moins sera disponible et pourra être enregistrée pour cette évaluation.

* 1. Rapports mondiaux

Cinq rapports mondiaux sur les besoins financiers pour la conservation de la biodiversité sont inclus dans cette section. Ces rapports concernent l'estimation des flux mondiaux actuels de ressources financières pour la conservation de la biodiversité (OCDE et Financing Nature) ; les besoins de financement mondiaux futurs pour la conservation de la biodiversité ou l'écart entre les ressources actuelles et les besoins futurs (Groupe de haut niveau et Financing Nature) ; et les performances passées des ressources financières consacrées à la conservation de la biodiversité (WWF et Global Monitoring). Ces rapports indiquent que les pays ont doublé leurs efforts de mobilisation des ressources financières au cours de la dernière décennie en faveur de la biodiversité, mais que cet effort n'a pas nécessairement été égalé dans la même proportion par le FEM.

Ces rapports sont inclus pour décrire le contexte relatif à l'écart important entre les flux financiers actuels et les besoins de financement futurs pour la conservation de la biodiversité, indiquant un besoin urgent d'augmenter les ressources financières de tous types pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, y compris par le FEM. Selon ces estimations, l'écart entre les ressources financières est d'au moins 5 à 8 fois supérieur aux flux financiers actuels pour la conservation. Il n'y a aucune raison de croire que l'écart serait inférieur à cela pour le FEM.

Le montant des ressources pour la conservation de la biodiversité devrait augmenter à un rythme plus élevé qu'auparavant pour faire face aux objectifs ambitieux du nouveau cadre, et on peut donc en déduire que les ressources pour les deux prochains cycles du FEM (2022-2026 et 2026-2030) devraient également considérablement augmenter.

* + 1. Aperçu général du financement de la biodiversité à l'échelle mondiale par l'OCDE : méthodologie proposée et premiers résultats (2020)[[17]](#footnote-18)

Grâce à l'agrégation d'informations provenant de plusieurs ensembles de données communiquées par 80 pays, il a été estimé qu'un total de 78 à 91 milliards de dollars des États-Unis par an est consacré au financement de la biodiversité dans le monde. Les flux sont répartis entre les secteurs national, international public et privé. Les flux internationaux sont ensuite divisés en flux bilatéraux et multilatéraux et les flux du secteur privé sont classés en flux de philanthropie et de cotisations, d'obligations vertes, d'investissements à retombées sociales et environnementales, de compensations pour la biodiversité et de paiement des services écosystémiques.

* + 1. Financing Nature: Closing the Global Biodiversity Finance Gap Report (Deutz et al. 2020)[[18]](#footnote-19)

Ce rapport présente une estimation des flux de 2019 sur le financement de la conservation de la biodiversité à l'échelle mondiale (124-143 milliards de dollars des États-Unis) et une estimation des besoins de financement annuels en matière de conservation de la biodiversité à l'échelle mondiale d'ici à 2030 (722-967 milliards de dollars des États-Unis). La différence (598-843 milliards de dollars des États-Unis par an en 2030) montre le déficit de financement de la biodiversité par an d'ici à 2030 nécessaire pour atteindre les objectifs de conservation proposés d'un point de vue holistique, qui inclut la protection de la biodiversité existante par le biais d'aires protégées, mais qui tient également compte des besoins d'investissement général dans la conservation de la biodiversité pour gérer et utiliser de manière adéquate les paysages terrestres et marins « productifs ».

Il recommande que le financement international de la biodiversité double au moins d'ici à 2030 et couvre au moins les coûts d'élaboration des SPANB et des plans nationaux de financement de la biodiversité pour les pays en développement. En outre, il recommande que le FEM : a) fournisse des ressources supplémentaires aux pays en développement pour l'élaboration des plans de financement de la biodiversité parallèlement à leurs SPANB actualisés par le biais du guichet des activités habilitantes ; b) augmente le montant des ressources disponibles pour le domaine d'intervention relatif à la biodiversité afin de soutenir les pays dans la mise en œuvre des plans nationaux de financement de la biodiversité ; et c) accorde la priorité au financement de la réforme des politiques nationales, plutôt qu'à des projets individuels sur le terrain en matière de biodiversité.

* + 1. Groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/12/INF/4)[[19]](#footnote-20)

Un examen du Groupe de haut niveau de 2012 sur l'évaluation mondiale des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique a également été réalisé. Le groupe a mis en évidence les coûts ainsi que les avantages découlant de la réalisation de chaque objectif d'Aichi. Le groupe a déclaré qu'il a été démontré que les avantages découlant de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dépassent largement les coûts d'investissement pour toutes les régions et pour un large éventail d'objectifs d'Aichi. Sur la base des estimations globales annuelles des besoins d'investissement réalisées par le Groupe de haut niveau (2012), il est estimé que l'investissement mondial moyen par habitant nécessaire à l'action en faveur de la biodiversité se situe environ entre 20 et 60 dollars des États-Unis. Cela se traduit par des besoins d'investissement allant de 0,08 à 0,25 % du PIB mondial.

* + 1. Rapport de suivi mondial 2016 (UNEP/CBD/SBI/1/INF/46)[[20]](#footnote-21)

Le rapport de suivi mondial 2016 fournit des informations sur l'état et les tendances des flux de ressources financières internationales en faveur de la biodiversité. Il énumère plusieurs types de sources : institutions financières et de développement pour la biodiversité, actions et marchés des actions, secteur des assurances, secteur bancaire, investissements institutionnels et obligations. Il indique qu'en 2014, plus de 7 milliards de dollars des États-Unis d'aide au développement présélectionnés pour des objectifs de biodiversité avaient comme objectif politique principal ou significatif la biodiversité, et que le pourcentage d'aide présélectionné, une mesure des efforts de notification, a augmenté de manière substantielle, passant de 38 % en 2006 à 87 % en 2014. Il souligne également que parmi les pays membres du Système de notification des pays créanciers du Comité d'aide au développement de l'OCDE, plusieurs pays donateurs ont plus que doublé leurs flux de ressources financières internationales en faveur de la biodiversité, de la moyenne calculée pour la période 2006-2009 à 2014.

* + 1. Baromètre WWF sur la stratégie de mobilisation des ressources de la CDB[[21]](#footnote-22)

Le rapport du Baromètre du WWF a évalué comment les pays de l'OCDE ont atteint l'objectif de mobilisation des ressources concernant les flux financiers internationaux, qui consistait à doubler le chiffre de base d'ici à 2015 et au moins à maintenir ce niveau jusqu'en 2020. Il utilise les données du Comité d'aide au développement de l'OCDE, comprenant seulement les fonds classés comme aide publique au développement et les données du portefeuille de financement du FEM.

Les pays de l'OCDE ont collectivement doublé leur financement lié à la biodiversité et augmenté leurs dépenses de 130 % à partir de 2015. Le niveau de financement a atteint 7,8 milliards de dollars des États-Unis en 2015. 43 % des pays ont doublé leurs dépenses ; 28 % des pays ont augmenté, mais pas encore doublé leur financement ; et 29 % des pays ont diminué leur financement en 2015 par rapport aux données de référence. De 2015 à 2016, le financement lié à la biodiversité a diminué de 20 % (1,5 milliard de dollars des États-Unis), passant à 6,2 milliards de dollars des États-Unis. Mais après un examen attentif des données, la majeure partie de la réduction des fonds (64 %) est due au fait que le Japon a réduit son financement de 2 milliards à 678 millions de dollars des États-Unis, soit une réduction de 1,4 milliard de dollars des États-Unis.

En revanche, le financement du FEM lié à la biodiversité n'a augmenté que d'environ 30 % entre le FEM-4 et le FEM-7. Le financement du FEM ciblé sur la biodiversité n'a pas doublé en 2014, 2018, ou dans le cycle actuel 2018 - 2022 du FEM-7 par rapport à la période de référence 2006 - 2010. En revanche, le cofinancement a augmenté de manière exponentielle.

1. **Consultations avec les groupes régionaux et les organismes d'exécution du FEM**

L'équipe d'experts a participé à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à Rome et a présenté l'évaluation et le questionnaire à quatre groupes régionaux (PECO, GRULAC, Asie-Pacifique et Afrique), ce qui a permis d'organiser une séance de questions-réponses. Des réunions individuelles ont également été organisées avec les pays qui en ont fait la demande lors de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

* Réunion régionale pour l'Afrique : présidée par le délégué de l'Afrique du Sud, la réunion a été particulièrement bien accueillie en termes de participation et de discussion. Des questions ont été spécifiquement soulevées par l'Éthiopie, l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Swaziland. À titre de suivi, le membre du groupe d'experts a rencontré l'Afrique du Sud et Madagascar pour passer en revue le questionnaire.
* La réunion régionale des PECO a été présidée par le délégué de la Géorgie. Cette réunion a également reçu un excellent accueil et des questions ont été posées par l'Arménie, le Bélarus, la Russie, le Tadjikistan et la Bosnie-Herzégovine. À titre de suivi, le membre du groupe d'experts a rencontré l'Arménie pour passer en revue le questionnaire.
* La réunion régionale du GRULAC a été présidée par le délégué du Mexique et des questions ont été soulevées par le Mexique et la Colombie. À titre de suivi, le membre du groupe d'experts a rencontré la Colombie, le Venezuela, le Mexique et le Pérou pour passer en revue le questionnaire.
* La réunion Asie-Pacifique était présidée par le délégué de l'Inde et du Koweït. Aucune question spécifique n'a été soulevée lors de la réunion. À titre de suivi, le membre du groupe d'experts a rencontré la Malaisie, l'ASEAN Centre for Biodiversity (ACB), l'Inde et le Cambodge.
* Le groupe d'experts a effectué des présentations lors de la session d'information de la CDB du 26 février 2020, organisée conjointement avec le groupe de mobilisation des ressources de la CDB présidé par MmeOdile Conchou. La participation a été satisfaisante.
* Une réunion s'est tenue avec les membres de l'équipe d'experts de la CDB en matière de mobilisation des ressources.

Le Secrétariat de la CDB a contacté cinq organismes d'exécution du FEM en vue d'une consultation avec l'équipe d'experts. À ce jour, des consultations ont eu lieu avec la Banque mondiale et l'UICN, tandis que d'autres consultations auront lieu au début de l'année 2021.

La représentante de l'UICN a fait remarquer que le FEM dispose désormais d'un processus beaucoup plus simplifié qui fonctionne efficacement. Elle a souligné qu'il est important que les points focaux nationaux s'engagent auprès de l'organisme qui possède l'expertise la plus pertinente et qui est plus susceptible d'obtenir le cofinancement nécessaire.

Les défis qu'elle a identifiés concernent les projets qui chevauchent plus d'un domaine d'intervention et qui peuvent donc ne pas entrer dans le cadre d'une allocation STAR. Elle a noté la concurrence inévitable générée par le nombre d'organismes du FEM désormais actifs et qui, dans certains pays, rivalisent tous pour obtenir des montants peu élevés par le biais de l'allocation STAR. Elle a également souligné l'importance du financement mixte comme moyen utile de générer des cofinancements, y compris sous la forme de financements autres que des subventions (qui peuvent atteindre des montants considérables).

Un exemple de projet qu'elle considère comme réussi, concerne l'« Initiative de financement de la conservation - renforcement et démonstration de la valeur du financement mixte » (CPIC) qui est un exemple de partenariat innovant sur le financement mixte financé par le FEM-6. Elle réunit le Crédit-Suisse, l'université de Cornell, l'UICN et The Nature Conservancy (TNC) et compte aujourd'hui une centaine de partenaires de coalition. L'objectif de l'initiative consiste à inciter les organismes financiers publics et privés, les organismes philanthropiques, les organisations de conservation et les conseillers spécialisés à proposer un ensemble de projets de conservation innovants dans lesquels les partenaires peuvent investir. Dans le cadre de cette initiative, les projets sont financés par une combinaison de subventions et de financements remboursables.

Les représentants de la Banque mondiale ont noté que la source de financement du FEM pour le soutien à la biodiversité est de 26 % et que la biodiversité est l'un des domaines les plus importants, bien que l'utilisation des fonds du FEM ait diminué. Parmi les raisons expliquant ceci figure la difficulté fréquente à en démontrer la fonctionnalité. Il y a également davantage de concurrence et une plus grande capacité à mettre en œuvre des projets. La Banque mondiale n'est qu'une organisation de plus parmi les nombreux organismes de mise en œuvre des capacités.

Ils nous ont présenté deux exemples de projets réussis mis en œuvre par la Banque mondiale pour la conservation de la biodiversité : l'obligation bleue des Seychelles et le projet Paysages durables de Madagascar. Dans le cadre du projet des Seychelles, ils ont aidé le gouvernement à émettre la première obligation bleue au monde en 2018. Ils ont mobilisé 15 millions de dollars des États-Unis d'investissements issus du secteur privé en soutien à l'économie océanique et aidé le gouvernement des Seychelles à économiser plus de 8 millions de dollars des États-Unis en frais d'intérêt au cours des dix prochaines années. À Madagascar, avec un financement total de 107 millions de dollars des États-Unis, ils ont développé un projet visant à renforcer l'accès à des services d'irrigation et à des intrants agricoles, à renforcer la gestion intégrée des ressources naturelles par les acteurs locaux et à apporter une réponse immédiate et efficace aux situations d'urgence.

Ils ont également mentionné qu'à l'avenir, dans un monde post-COVID-19, la Banque mondiale obtiendra des fonds supplémentaires du FEM et ne s'intéressera pas seulement aux écosystèmes, mais aussi à d'autres domaines (par exemple, la sécurité alimentaire).

Dans le cadre de la consultation, ils ont également souligné la manière dont ils élaborent différents scénarios de modèles économiques mondiaux afin de comprendre les implications en termes de bien-être des changements dans les services écosystémiques, ce qui permettra d'avoir une connaissance plus approfondie de l'impact du financement de la conservation qui pourrait également être pertinent pour les projets du FEM.

1. **Évaluation du questionnaire soumis sur les besoins de financement**

Conformément au paragraphe 11 du mandat, un questionnaire a été élaboré par l'équipe d'experts afin de fournir des informations sur les besoins de financement totaux des projets prioritaires pour le FEM-8[[22]](#footnote-23). Le questionnaire et ses orientations ont été mis en ligne dans les langues anglaise, française et espagnole entre fin février et juillet 2020. En outre, l'équipe d'experts a tenu des séances d'information lors de la réunion du groupe de travail à composition non limitée qui s'est déroulée à Rome en février 2020 pour présenter le questionnaire et répondre aux questions. Après la réunion du groupe de travail à composition non limitée, l'équipe d'experts a également contacté tous les correspondants nationaux des pays éligibles au FEM pour leur proposer de répondre à toute question relative au questionnaire. Au total, 11 discussions de suivi ont été menées avec les Parties. Les réponses au questionnaire obtenues jusqu'à présent étaient positives, les Parties ayant confirmé qu'il était facile à remplir.

Le questionnaire comprend des informations à la fois qualitatives et quantitatives. Il demande aux Parties d'énumérer pour chaque projet les besoins de financement totaux estimés, le cofinancement probable disponible et les besoins de financements issus du FEM en utilisant la méthode des coûts différentiels. En outre, des informations ont été demandées aux Parties concernant les caractéristiques probables des projets proposés. Ces caractéristiques ont été divisées entre 1) le biome, 2) les espèces, 3) les programmes intégrés, 4) les stratégies. Enfin, il a également été demandé aux Parties de fournir des informations sur les liens avec d'autres conventions et les objectifs de développement durable pour chaque projet proposé.

Au 27 septembre 2020, 15 pays bénéficiaires du FEM avaient répondu au questionnaire, fournissant des données sur un total de 66 projets potentiels. Cette proportion (10 %) est insuffisante pour tirer des conclusions définitives, bien qu'une analyse indicative ait été effectuée pour le présent rapport. Les taux de réponse limités s'expliquent par les circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de Covid-19, les difficultés à prévoir les besoins financiers pour le FEM-8 au stade initial de la discussion sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et un délai court. Toutefois, il est prévu que davantage de questionnaires soient remplis avant la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

Comme les années précédentes, dans l'hypothèse où toutes les Parties ne répondraient pas, il est prévu que des extrapolations seront nécessaires pour atteindre le chiffre global final des besoins de financement pour le FEM-8.

L'analyse du questionnaire fournit également une description qualitative de l'ensemble du portefeuille de projets susceptibles d'être soumis au FEM-8. La description du portefeuille global de projets proposés est répartie entre les biomes, les caractéristiques des espèces, les stratégies et les programmes intégrés. Un pourcentage global a été estimé pour chacune des options des catégories ci-dessus. L'analyse repose entièrement sur les données fournies par les Parties qui ont répondu au questionnaire. Deux réserves s'appliquent donc à cette analyse : 1. elle ne représente pas la totalité du portefeuille susceptible d'être soumis au FEM-8 (compte tenu d'un taux de réponse extrêmement faible) ; et 2. elle est sujette à d'éventuelles disparités dans le questionnaire (c'est-à-dire à d'éventuelles erreurs ou interprétations erronées). Ces informations peuvent être utiles pour orienter les décisions programmatiques.

* 1. Description du portefeuille proposée sur la base des réponses limitées au questionnaire

Le nombre total de pays ayant répondu à ce jour est de 15 (6 d'Afrique, 3 d'Europe de l'Est, 3 d'Asie et du Pacifique et 3 d'Amérique latine et des Caraïbes). Les montants demandés sont indiqués dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Réponses des pays au questionnaire sur les besoins de financement

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pays** |  **Financement du FEM (USD)** |  **Financement gouv. (USD)** |  **Autres cofinancements (USD)** |  **Total (USD)** |
| Algérie | 21 424 500  | 89 847 000 | 16 600 000  | 127 871 500  |
| Arménie |  17 300 000  |  3 650 000  |  5 750 000  |  26 700 000  |
| Bahamas |  2 500 000  |  1 000 000  |  |  2 500 000  |
| Bélarus |  2 000 000  |  |  | 2 000 000 |
| République centrafricaine |  23 488 724  |  1 824 890  |  |  25 313 614  |
| Comores |  5 935 000  |  15 000  |  50 000  |  6 000 000  |
| Costa Rica |  55 000  |  15 000  |  |  70 000  |
| Géorgie |  5 000 000  |  800 000  |  16 000 000  |  21 800 000  |
| Iraq |  300 000  |  100 000  |  100 000  |  500 000  |
| Madagascar |  59 000 000  |  11 750 000  |  41 000 000  |  111 750 000  |
| Mexique |  140 780 000  |  579 184 936  |  201 420 000  |  921 384 936  |
| Mongolie |  3 400 000  |  250 000  |  |  3 500 000  |
| Myanmar |  12 500 000  |  |  |  12 500 000  |
| Sénégal |  22 600 000  |  5 550 000  |  7 700 000  |  35 850 000  |
| Togo |  7 900 500  |  550 000  |  10 500 000  |  18 950 500  |
| **Total** |  **324 183 724**  |  **694 536 826** | **299 120 000**  |  **1 316 690 550**  |

Le nombre total de projets proposés par les 15 Parties est de 67. Le total des besoins de financement demandés par les 15 Parties s'élève à 1,317 milliard de dollars des États-Unis. Le total des besoins de financement demandés au FEM par les 15 Parties s'élève à 324 millions de dollars des États-Unis. Le cofinancement total fourni par les sources nationales des Parties est de 695 millions de dollars des États-Unis, tandis que les autres cofinancements s'élèvent à 299 millions de dollars des États-Unis.

* 1. Scénarios possibles

L'objectif des travaux menés par l'équipe d'experts est de recueillir les besoins de financement de toutes les Parties à la CDB éligibles au FEM afin de recenser les besoins globaux pour le FEM-8. Si toutes les Parties répondent au questionnaire, celui-ci servira de base à l'analyse. Toutefois, puisqu'il est peu probable que toutes les Parties soumettent ces données, différents scénarios peuvent être utilisés pour extrapoler les données à partir des sources existantes et définir les besoins de financement pour le FEM-8. Ainsi, sur la base des données fournies par les réponses au questionnaire, ainsi que des informations provenant des montants précédemment alloués par le programme STAR du FEM pour la biodiversité, il est possible d'utiliser quelques scénarios pour prévoir le montant total estimé pour le FEM-8. Plus le nombre de réponses aux questionnaires sera élevé, plus ces estimations seront précises. À ce jour, seules 15 Parties ont répondu, ce qui rend les estimations très incertaines. Néanmoins, pour les besoins de la réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, l'équipe d'experts présente ci-dessous 3 scénarios possibles pour estimer le montant total des fonds nécessaires pour le FEM-8.

Scénario 1 : estimation basée sur les réponses au questionnaire et application d'un multiplicateur à l'allocation du programme STAR du FEM-7 pour la biodiversité

Nous avons utilisé les données des Parties qui ont répondu au questionnaire (15 à ce jour) pour les comparer à l'allocation STAR du FEM-7 pour la biodiversité (n'incluant pas les financements des programmes à impact ou les allocations STAR des autres domaines qui ont pu inclure des résultats relatifs à la biodiversité). Le pourcentage d'augmentation (ou de diminution) entre l'allocation STAR du FEM-7 pour la biodiversité et le montant du questionnaire a été calculé. La moyenne de ces pourcentages a été calculée pour obtenir un multiplicateur de 195 %. L'application de ce chiffre au montant total de l'allocation STAR du FEM-7 pour la biodiversité peut fournir un moyen d'estimer les besoins de financement du FEM-8. Plus le nombre de réponses au questionnaire est élevé, plus ce chiffre multiplicateur est précis.

Scénario 2 : estimation basée sur l'allocation STAR du FEM-6 et du FEM-7 pour la biodiversité

En calculant la variation en pourcentage entre le FEM 6 et le FEM 7 pour chacun des 144 pays bénéficiant de l'allocation STAR (biodiversité) et en faisant la moyenne de ce pourcentage sur le total, nous obtenons une augmentation moyenne de 14 % entre les Parties. Ce multiplicateur pourrait alors être utilisé de deux façons : a) pour calculer simplement une variation peu ambitieuse au même niveau pour le FEM-8, ou b) en doublant ce multiplicateur pour obtenir une estimation plus ambitieuse.

Scénario 3 : estimation basée sur l'extrapolation des réponses aux questionnaires par rapport au nombre total de Parties éligibles au FEM à partir d'un modèle statistique

Dans ce cas, nous utilisons le montant des besoins déclarés dans le questionnaire (15 à ce jour) et le produit intérieur brut (PIB) pour chaque pays ayant déclaré des besoins pour élaborer un modèle de régression avec les besoins comme variable explicative et le PIB comme variable explicative. Ce modèle fournit une relation statistique entre le PIB et les estimations des besoins dans le questionnaire. Nous utilisons ce modèle pour projeter les fonds sur toutes les autres Parties qui n'ont pas fait état de leurs besoins dans les questionnaires. Cette méthode fournira une projection des besoins par pays qui est basée sur une moyenne pondérée des fonds déclarés par les 15 réponses recueillies et ancrées sur le PIB nominal. Ainsi, la projection des besoins sera relativement plus importante pour les pays dont le PIB est plus élevé que la moyenne, et plus faible pour les pays dont le PIB est plus faible que la moyenne.

Conclusion

En comparant les objectifs de mobilisation des ressources indiqués dans le projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 avec les objectifs précédents de la CDB sur la mobilisation des ressources, on peut observer que les objectifs actuels sont plus ambitieux et nécessiteront un soutien financier plus important que prévu.

Dans le cadre des commentaires soumis pour le premier rapport du groupe d'experts sur la mobilisation des ressources pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en ce qui concerne l'objectif 3 sur le renforcement des institutions financières existantes et la promotion de la reproduction et du renforcement des mécanismes et instruments financiers efficaces, il a été mentionné qu'il existe une lacune dans la stratégie de mobilisation des ressources par rapport aux limites du FEM à fournir des financements ne reposant pas sur des subventions[[23]](#footnote-24).

De manière générale, il a également été mentionné que le FEM étant le mécanisme de financement de la CDB, son financement lié à la biodiversité n'a augmenté que d'environ 30 % entre le FEM-4 et le FEM-7. Le FEM a soutenu environ 1 300 projets dans plus de 155 pays grâce à des investissements de plus de 3,5 milliards de dollars des États-Unis et à plus de 10 milliards de dollars des États-Unis de cofinancement.

Le troisième rapport du groupe d'experts sur la mobilisation des ressources pour le nouveau Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 mentionne, à titre de recommandation, qu'étant donné que le FEM est le mécanisme de financement de la CDB, il devrait : a) conserver un rôle clé dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention, compte tenu de son rôle dans l'intégration de la biodiversité dans les efforts de développement, et assurer l'utilisation efficace des ressources, et b) renforcer les liens avec le Fonds vert pour le climat (FVC) afin de catalyser des financements supplémentaires pour la biodiversité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* CBD/SBI/3/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. Décision III/8 de la troisième réunion de la Conférence des Parties [↑](#footnote-ref-3)
3. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-23-fr.pdf> [↑](#footnote-ref-4)
4. <https://www.cbd.int/doc/c/23ca/521d/ec55b31ce5b9c2019171ae52/post2020-prep-02-01-fr.pdf> [↑](#footnote-ref-5)
5. <https://www.biodiversityfinance.net/> [↑](#footnote-ref-6)
6. <https://www.cbd.int/financial/gef8needs.shtml> [↑](#footnote-ref-7)
7. <http://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/OPERATIONAL_GUIDELINES_FOR_THE_APPLICATION_OF_THE_INCREMENTAL_COST_PRINCIPLE_5.pdf> [↑](#footnote-ref-8)
8. <https://www.cbd.int/financial/gef8needs.shtml> [↑](#footnote-ref-9)
9. Annual Performance Report (APR) 2020, GEF Independent Evaluation Report; GEF-7 Corporate Scorecard, June 2020; GEF Work Programs 2019 [↑](#footnote-ref-10)
10. Projet de rapport du Fonds pour l'environnement mondial présenté pour la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application de la Convention sur la diversité biologique, pour la quinzième réunion de la Conférence des Parties, février 2020 [↑](#footnote-ref-11)
11. Tableau de bord du FEM, juin 2020 [↑](#footnote-ref-12)
12. <http://www.thegef.org/sites/default/files/documents/Results_Guidelines.pdf> [↑](#footnote-ref-13)
13. <http://www.thegef.org/publications/gef-7-corporate-scorecard-june-2019> [↑](#footnote-ref-14)
14. CBD/SBI/3/6/Add.2 [↑](#footnote-ref-15)
15. Tableau 3 dans le document d'information : Allocation STAR du FEM-7 pour la biodiversité en pourcentage des besoins estimés dans le questionnaire (2016) [↑](#footnote-ref-16)
16. <https://www.biodiversityfinance.net/colombia> [↑](#footnote-ref-17)
17. <https://www.oecd.org/fr/environnement/ressources/biodiversite/aper%C3%A7u-g%C3%A9n%C3%A9ral-du-financement-de-la-biodiversit%C3%A9-%C3%A0-l%C3%A9chelle-mondiale.pdf> [↑](#footnote-ref-18)
18. https://www.paulsoninstitute.org/wp-content/uploads/2020/09/FINANCING-NATURE\_Full-Report\_Final-Version\_091520.pdf [↑](#footnote-ref-19)
19. <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-12/information/cop-12-inf-04-en.pdf> [↑](#footnote-ref-20)
20. <https://www.cbd.int/financial/monitoring.shtml> [↑](#footnote-ref-21)
21. <https://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PDF/WWF-Barometer-CBD-SRM.pdf> [↑](#footnote-ref-22)
22. <https://www.cbd.int/financial/gef8needs.shtml> [↑](#footnote-ref-23)
23. <https://www.cbd.int/doc/c/4c88/dbb1/e264eaae72b86747416e0d8c/sbi-03-05-add1-fr.pdf> [↑](#footnote-ref-24)